

L'apprentissage dans les structures privées

Pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La réforme de la formation a modifié les conditions du contrat d'apprentissage et a donné l'accès à la formation par l'apprentissage jusqu'à 29 ans pour l'ensemble des titres et diplômes.

Les formations proposées par HETIS sont, par conséquent, toutes concernées par ces dispositions.



AIDE AUX EMPLOYEURS

A compter du 1er janvier 2026, et en l'absence de Loi des Finances, les employeurs pourront prétendre à l'aide unique soit :

- 6 000 € max. pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap
- 5 000 € max. pour les entreprises de - de 250 salariés (diplôme jusqu'au niveau 5)

A noter :

Le Ministère du Travail précise qu'un décret sera pris après l'adoption de la Loi des Finances pour 2026 afin de fixer de nouveaux paramètres pour l'aide à l'apprentissage.

[A lire sur le site du Ministère du Travail](#)

LE CONTRAT

CDD de 6 mois à 3 ans (suivant la formation choisie) ou CDI alternant des périodes en entreprise et des périodes en formation à HETIS.

Le contrat d'apprentissage obéit aux mêmes règles qu'un contrat de travail salarié.

Chez son employeur, l'apprenti(e) doit être encadré(e) par un **maître d'apprentissage**.

Pour les entreprises privées, les frais de formation sont **financés par l'OPCO** à hauteur du coût contrat.

HETIS aligne le coût pédagogique sur les **NPEC*** fixés par France Compétences, il n'y a donc **pas de reste à charge** pour l'employeur.

*NPEC : Niveaux de Prise en Charge

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 16 à 29 ans.

Il n'y a pas d'âge limite pour certains apprentis :

- reconnaissance travailleur handicapé,
- projet de création/ reprise d'entreprise supposant l'obtention d'un diplôme,
- sportif de haut niveau
- échec au diplôme/ titre professionnel visé entraînant un renouvellement de contrat.



POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE

Pour recruter de nouveaux salariés, les former aux métiers du travail social et les adapter à vos besoins.

Pour anticiper les départs en retraite et assurer la transmission des savoir-faire spécifiques à votre structure.

Pour bénéficier d'aides financières : aide exceptionnelle à l'embauche, réduction de charges patronales, aide au tutorat...

COÛT D'UN APPRENTI SELON L'ÂGE

Année de contrat	Tranche d'âge	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ère année		43 % du SMIC* (783.90 €)	53 % du SMIC (966.21 €)	100 % du SMIC (1 823.03€)
2 ème année		51 % du SMIC (929.75 €)	61 % du SMIC (1 112.05 €)	100 % du SMIC (1 823.03 €)
3 ème année		67 % du SMIC (1 221.43 €)	78 % du SMIC (1 421.97 €)	100 % du SMIC (1 823.03 €)

*ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel.

SIMULATION DU COÛT SALARIAL D'UN APPRENTI



Calculez au plus près de votre projet d'embauche : [Simulateur coût d'un alternant](#)

CFA HÉTIS
les métiers du social

Contact : CFA HETIS

04 92 07 73 24

HETIS- cfa@hetis.fr

6 Rue Chanoine Rance Bourrey - 06105 Nice